Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20240417-D-27-17042024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/05/2024
Publication : 21/05/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Département de la MAYENNE
**CIAS DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 17 avril 2024**
**Délibération n°27 -17042024**

**OBJET : Délibération RH – Poste d'Animateur-trice RPE**
**SERVICE PETITE ENFANCE - RPE**

**M. Philippe GUIARD, Vice-président,** rappelle au Conseil d'Administration que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

M. Philippe GUIARD expose au Conseil D'administration que l'agent occupant le Poste d'Animateur-trice était en disponibilité depuis plusieurs années. L'agent a demandé sa radiation des cadres, il est donc nécessaire de :

- De supprimer un Poste d'« Animateur-trice RPE »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps non complet 21.91/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture

**Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,**

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un Poste d'« Animateur-trice RPE », à temps non complet (21.91/35ème), sur le cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : ..... 28

Nombre de suffrages exprimés : ..... 17
Vote :
POUR : ..... 17
CONTRE : ..... 00
ABSTENTION : ..... 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 17 avril 2024

Philippe GUIARD
Vice-président

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Pays de Craon
CIAS
PAYS de CRAON

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Département de la MAYENNE
**CIAS DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 08 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

**PRESENTS :** BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GUIARD Philippe, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé, TRICOT Marina.

**EXCUSÉS :** DEMENAIS Marie-Hélène, DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, CLAVREUL Yannick, GUIOUILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa.

| | |
|---|---|
| Mme Chantal GODARD | pouvoir donné à M. Jean-Pierre TESSIER |
| M. Christophe BOURDAIS | pouvoir donné à M. Vincent RESTIF |
| Mme Patricia RENAULT | pouvoir donné à M. Hervé TISON |
| M Aristide BOURBON | pouvoir donné à Jean-Eudes GAUBERT |
| Mme Laurence MANCEAU | pouvoir donné à Christine de PONTFARCY |
| Mme Aurélie MAHIER | pouvoir donné à Philippe GUIARD |
| M Raymond PLANCHAIS | |

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*